

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
16 janvier 2023

---

PORANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,  
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE2

présenté par  
M. Travert

-----

**ARTICLE 30**

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« en vigueur à la date de publication de »,

les mots :

« antérieures à ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

clarification rédactionnelle.